

BUREAUX : RUE NAIN, 1

ABONNEMENTS : ROUBAIX-TOURCOING: Trois mois, 12 fr.; six mois, 23 fr.; un an, 44 fr. LE NORD DE LA FRANCE: Trois mois, 14 fr.; six mois, 27 fr.; un an, 51 fr. — L'abonnement continue, sauf avis contraire.

ANNONCES: 20 centimes la ligne. RÉCLAMES: 25 centimes. — On traite à forfait.

JOURNAL DE ROUBAIX

MONITEUR POLITIQUE, INDUSTRIEL ET COMMERCIAL DU NORD

PROPRIÉTAIRE-GÉRANT: A. REBOUX

ON S'ABONNE ET ON REÇOIT LES ANNONCES: A ROUBAIX, chez le bureau du journal, rue Nain, 1; A Lille, chez M. Béghin, 108, rue Grande-Chaussée; A Paris, chez MM. Havas, Lafitte-Bullier, à la place de la Bourse, 8; A Bruxelles, à l'Office de Publicité, rue de la Madeleine.

Heures de départ des trains: Roubaix à Lille, 5 15, 7 02, 8 17, 9 47, 11 37, m., 12 24, 1 56, 3 39, 5 14, 6 45, 7 33, 8 32, 9 33, 11 41, s. Roubaix à Tourcoing-Mouscron, 5 41, 7 15, 8 43, 10 17, 11 23, m., 1 49, 2 49, 4 58, 5 38, 8 13, 10 22, 11 35, s. Lille à Roubaix, 5 20, 6 55, 8 25, 9 55, 11 05, 12 57, 2 28, 4 40, 5 20, 6 55, 7 55, 9 05, 11 15. Tourcoing à Roubaix et Lille, 5 08, 6 53, 8 08, 9 41, 1 18, 4 45, 4 47, 3 37, 5 02, 6 06, 7 24, 8 23, 9 24, 11 02. Mouscron à Lille, 6 35, 7 50, 9 23, 11 40, 11 57, 1 13, 4 42, 5 49, 7 02, 9 00.

BOURSE DE PARIS	
DU 23 DÉCEMBRE	
3 0/0	58 15
4 1/2	83 50
Emprunt 1872 (5 0/0)	93 20
Emprunt 1871	93 10
DU 24 DÉCEMBRE	
3 0/0	58 15
4 1/2	84 00
Emprunt 1872 (5 0/0)	93 27 1/2
Emprunt 1871	93 20

Demain, fête de la NOËL, le JOURNAL DE ROUBAIX ne paraîtra pas.

ROUBAIX, 24 DÉCEMBRE 1873

BULLETIN DU JOUR

La chambre était fort émue hier des conséquences de l'incident qui s'est produit avant-hier en séance publique, à l'occasion d'une transaction avec l'ancienne liste civile.

On sait que dès sa convocation à Bordeaux, la chambre avait ordonné la mise sous séquestre des biens de l'Empereur Napoléon III. Ces biens étaient grevés de dettes personnelles à la famille impériale dont les créanciers ont été satisfaits, grâce à la mesure du sequestre elle-même.

Aussitôt que cette catégorie de créanciers a pu accorder la main-levée des mesures conservatoires prises dans son intérêt, le trésor s'est mis en devoir de restituer le reliquat de la fortune impériale à M. Rouher, chargé de représenter l'ancienne liste civile.

Mais au lieu de procéder à une simple tradition des biens en nature, le gouvernement a préféré en payer la valeur.

Parmi ces biens se trouvaient des musées ayant une certaine valeur artistique, qu'on a jugé, dit-on, avantageux de conserver à la France.

Le gouvernement a donc adjugé à la famille impériale une somme de 2,875,000 francs, payable en 10 annuités, dont la première doit échoir le 1er janvier prochain.

Il y avait là une incontestable irrégularité.

Ce n'est que par voie de transaction que le ministère pouvait acheter les valeurs en nature de la succession impériale. — Or, toute transaction contient une aliénation, et nulle aliénation de l'Etat ne peut avoir lieu sans un vote de la Chambre.

C'est pour stimuler l'activité du ministère que l'honorable M. Fourcaud est venu à la tribune lui rappeler ses devoirs au nom de la Commission du budget.

L'explication n'a pas été heureuse, car M. Desseilligny a simplement répondu que la Chambre aurait toujours le droit d'émettre son vote sur l'allocation des fonds. — M. le Ministre oubliait que la première annuité doit être payée dans sept jours à la famille impériale, et qu'un vote émis sur une dépense déjà faite, n'est plus, en définitive, qu'une ratification donnée d'avance, une simple formalité de trésorerie, et non un contrôle sérieux.

Ces réflexions que chacun faisait, in

petto, ont trouvé de graves stimulants dans certaines considérations politiques. — Il devient évident à tous les yeux que le parti bonapartiste se rapproche du gouvernement et en reçoit des positions importantes.

MM. Magné et Desseilligny, que l'opinion suspecte, à tort ou à raison, de sympathies pour l'Empire, s'attachent, dit-on, à replacer leurs anciens amis. Plusieurs ministères en comptent dans leur sein et des plus éminents. — On s'est donc demandé si la loi relative à la liste civile n'aurait pas été faite d'une façon un peu superficielle et dans des termes avantageux pour la famille impériale.

Dans ce cas l'examen rigoureux de la transaction par la Commission des finances comme par la Chambre prendrait une importance particulière.

Ainsi le musée chinois et le musée d'armes que l'Etat achète par cette transaction à la famille impériale, pourraient bien comporter des estimations très-diverses, ces sortes d'objets n'étant pas d'un usage très-fréquent dans le commerce des objets d'art.

Ces considérations ont été vivement agitées parmi les membres de la Commission du budget qui sont hostiles au Gouvernement. — Ils ont résolu d'en faire l'objet d'une interpellation spéciale ainsi conçue :

« Nous demandons à interpellier le gouvernement sur la convention passée le 28 Octobre dernier entre l'Etat et l'ancienne liste civile, approuvée par un décret du Président de la République en date du 12 Novembre, et qui doit recevoir son exécution à partir du 1er Janvier 1874. »

Signé: MM Fourcaud, Magnin, Lepère, Léon Say, Flotard, Wilson, Bardoux, Langlois, Rousseau. (Neuf membres de la Commission du budget.)

Cette interpellation a été déposée hier. Sans partager toutes les réminiscences dont le Gouvernement est l'objet à cette occasion, nous ne saurions méconnaître que les rapports du gouvernement avec certains anciens amis de l'Empire deviennent d'une intimité inquiétante.

Peut-être le ministère croit-il trop à la possibilité de se servir de ce parti sans se laisser duper par lui. — En fait d'habileté il a affaire à des maîtres.

Les dernières dépêches de Berlin semblent préparer l'opinion à une catastrophe. La situation de l'empereur Guillaume, disent-elles, s'aggrave d'un instant à l'autre et devient sérieusement inquiétante; et elles ajoutent: « Le bruit court même qu'elle serait désespérée. »

En Amérique la crise financière et ouvrière reprend avec intensité.

On lit dans la Patrie:

Il se passe en ce moment, dans un grand nombre de communes du Midi, des faits qui doivent appeler toute l'attention des conservateurs et du gouvernement. Depuis qu'il est question de la nouvelle loi sur la nomination des maires, les radicaux du Midi déclarent hautement qu'ils n'accepteront pas les maires nommés par le gouvernement ou par ses préfets, et qu'ils sauront bien maintenir malgré la loi les titulaires actuels.

Il paraît que dans beaucoup de communes pourvues, depuis le 4 septembre, de maires radicaux, les conservateurs sur lesquels on présume que se portera le choix de l'administration sont journellement avertis par des lettres anonymes que s'ils se laissent nommer, ils s'exposeront à de terribles vengeances et qu'on n'oubliera pas leurs noms lorsque sera rétablie la République radicale.

Ces menaces ont, nous assure-t-on, si bien intimidé des conservateurs auxquels elles sont adressées, que, sur bien des points, il sera très-difficile de trouver, en dehors du parti radical, des personnes disposées à accepter les fonctions municipales.

On a remarqué, du reste, que ces essais d'intimidation s'exercent partout de la même manière et à peu près dans les mêmes termes, ce qui donnerait à penser que la manœuvre est dirigée par une association, par un comité quelconque, peut-être par l'Internationale.

Nous empruntons à l'Union cette intéressante correspondance des frontières d'Allemagne, 22 décembre 1873 :

Le voyage de l'empereur d'Autriche à Saint-Petersbourg, décidé depuis longtemps, aura lieu, dit-on, sous peu de jours. C'est un grand événement qui commande l'attention de tous.

Il y a dans le rapprochement des deux empereurs et des deux cours un sujet de grande espérance pour l'Europe catholique, puisque ce rapprochement indique que les deux politiques pourront être les mêmes.

Certainement de nouvelles idées peuvent naître de nouvelles causes de troubles; mais aussi il peut en résulter un accord et des révolutions telles que la Révolution ou soit nettement atteinte. Que l'Europe donc, que la civilisation ne désespèrent pas!

La paix entre l'Autriche et la Russie était faite, il devient possible à la première de ces puissances de rompre avec la Révolution, et la seconde trouve dans cet accord une assurance contre les folies et les extravagances prussiennes. J'estime que plus d'un homme politique verra dans ce double résultat le commencement pour tous de meilleurs jours.

Mais, dit-on, l'alliance prusso-russe existe, et que devient-elle? La réponse à cette question est partout et dans la bouche de tous. L'alliance prusso-russe et celle russo-autrichienne sont simultanément impossibles. Elles ne peuvent exister pas plus que n'existe et n'a existé l'alliance prusso-autrichienne.

L'accord russo-autrichien ne peut reposer que dans la reconnaissance véritable des principes de toute société et que dans la mise à l'index de tous les gouvernements qui veulent gouverner contrairement à ces principes. Il y a des raisons pour croire que les bases de l'entente sont acceptées aussi bien à Saint-Petersbourg qu'à Vienne.

Je n'ignore pas ce que la Prusse a tenté et tente encore pour empêcher ce rapprochement qu'elle a préparé dans un but tout différent de celui qui est attendu aujourd'hui. Je n'ignore pas que ses habiles chercheurs à intimider les hommes d'Etat de Vienne en essayant de leur faire croire que la Russie ne peut que duper l'Autriche au profit de la Prusse.

A Berlin, où on fait parade de croire à la ruse, si on croit à quelque chose, à Berlin, dis-je, on est plus qu'inquiet, croyez-le, on se sent abandonné par la Russie; de là, ce silence imposé partout aux amis et aux intéressés relativement à ce voyage.

Mais ce silence, si bien observé ou plutôt si bien organisé ou dirigé qu'il soit, ne peut être entier, absolu, et on est bien forcé

de le rompre afin de laisser échapper les raisons qui peuvent détruire l'accord que l'on redoute.

Le grand argument mis en avant par les fortes têtes de Berlin est ancien, mais on le rajoute, on le développe, on l'habille, on le pare et on le présente, sinon avec adresse et prestesse, du moins avec tant de brutalité qu'on s'imagine qu'il est irrésistible. Cet argument, c'est que la Russie ne peut oublier la politique de l'Autriche lors de la guerre de Crimée.

Mais, messieurs les docteurs, qui n'aimez qu'à attiser les haines pour profiter des dénuions et qui ne voyez de grandeur possible pour tous que dans l'exploitation des sentiments bas, voudriez-vous nous dire si la tenue de la Russie a été ce qu'elle devait être envers l'Autriche dans la guerre de 1866? Et maintenant, pour aller au fond des choses, que ne se demande-t-on si l'Autriche en 1855 et la Russie en 1866 n'ont pas immédiatement obéi à cet esprit de discorde, de dénuion et de haine soufflé depuis si longtemps par la Prusse, et dont le gouvernement de Berlin croit, à l'heure qu'il est, avoir empêché le profit?

Qui donc a été sans tort? Mais parce que l'on s'est trompé, parce que, dans un moment d'égarement ou de passion, on a abandonné le vrai pour le faux, parce que l'on a trouvé bon et adroit de se jeter dans les équivoques et dans les expédients, s'ensuit-il que l'on soit obligé de demeurer et de vivre dans cette voie? Si l'y a du mérite pour un homme à suivre la ligne droite que la loi de Dieu nous impose, il y en a aussi, et ce n'est pas le moindre de tous, à reconnaître ses torts et à revenir au bien.

Dans la situation réciproque des Etats autrichien et russe, il y a eu des deux côtés des torts incontestables qu'il faut réparer. Ce n'est pas l'oubli de ces torts que l'on réclame; mais c'est de leur confession et de leur reconnaissance que doit sortir l'entente, l'accord que l'Europe catholique souhaite et attend.

Maintenant, revenons chez nous et demandons-nous ce que, dans une circonstance si grave pour les intérêts du monde et pour les nôtres, demandons-nous, dis-je, quelle attitude, nous, Français, nous allons prendre.

Quel langage vont tenir nos représentants? Ils seront consultés, but tout au moins on cherchera à présenter leur pensée. Que répondront-ils? que peuvent-ils dire? Ils auront à juger et à condamner le passé, le peuvent-ils? Ils auront à prendre des déterminations, des engagements même pour l'avenir; que peuvent-ils promettre? Savent-ils le cas que leurs successeurs de demain feront de leurs promesses d'aujourd'hui.

Dans toutes les tristesses qui nous accablent, il faut reconnaître que le moins poignante n'est pas celle qui nous place à l'étranger d'une façon aussi effacée.

Maintenant, je le demande à tout homme de bon sens; si nous avions notre gouvernement monarchique, si la France avait son Roi, si nous étions réorganisés enfin, l'accord de la Russie et de l'Autriche serait-il actuellement une simple espérance, et la mise à l'index du gouvernement révolutionnaire une présomption? L'Europe aurait-elle à espérer, à douter peut-être? Et nous ici, aurions-nous à rougir de nous voir soutenir inconsidérément les desseins et la politique de la Prusse?

Un Rapprochement.

On lit dans le Courrier de Paris, correspondance autographiée qui a des attaches ministérielles :

« Jamais on n'a travaillé au ministère de la guerre avec autant d'ardeur que depuis quelques jours. — Un ordre, forme cette

fois, du maréchal de Mac-Mahon; est venu donner tout à coup une vigoureuse impulsion à tous les travaux en retard. Le projet de loi sur les cadres de l'armée doit être prêt cette semaine. Le maréchal en a formellement exprimé un peu plus que le désir. »

La même correspondance publiée cette dépêche de Berlin, 23 décembre :

« On remarque beaucoup, ici, la grande activité qui règne dans tous les arsenaux et fonderies gouvernementales. On hâte l'armement de la garde avec le nouveau fusil Mauser et on active autant que possible, la fabrication des nouvelles pièces d'artillerie de campagne. »

LETTRE DE PARIS

(Correspondance particulière du Journal de Roubaix.)

Paris, 23 décembre 1873.

La Décentralisation, qui reçoit de Berlin des correspondances du plus grand intérêt, nous fait connaître les nouveaux plans de M. de Bismark contre notre pays. Les renseignements de la Décentralisation sont confirmés par les dépêches de nos agents diplomatiques à Berlin et à Rome; elle signale un redoublement d'activité dans les relations entre ces deux capitales. Plus de M. de Bismark met d'ardeur dans ses persécutions contre l'Eglise catholique, plus il pousse l'Italie dans la même voie; M. de Bismark ne serait pas fâché de voir un conflit éclater entre l'Italie et la France afin d'avoir un prétexte d'intervention dans la lutte et d'achever l'écrasement de notre pays, avant qu'il ait eu le temps de se reconstituer et de refaire ses forces. Le chancelier allemand commence à se préoccuper de l'agitation religieuse qu'il a suscitée de l'autre côté du Rhin et qui peut le conduire plus loin qu'il ne pensait. Il songerait donc à une diversion. Mais l'empereur Guillaume et surtout le prince impérial redoutent le danger de cette politique, et M. de Bismark rencontre de ce côté une résistance qui augmenterait encore si Guillaume 1^{er} venait à mourir.

On lit dans le Memorial diplomatique : « L'Italie, dans ces derniers temps, s'est liée tout particulièrement avec la Prusse. Ce rapprochement a pour cause aussi bien l'ambition de ces Etats que le sentiment de sa propre faiblesse. La tendance à l'expansion est, en Italie, la conséquence de sa situation intérieure, qui n'est rien moins que satisfaisante. Les finances sont délabrées; son régime représentatif fonctionne déplorablement, privé qu'il est des sympathies de la nation. « L'unification de la péninsule se soutient difficilement : le gouvernement s'en aperçoit, et c'est pourquoi il convoite des acquisitions au-delà des mers, la régence de Tunis, par exemple, afin de trouver, par l'extension du commerce, de nouvelles ressources à ses finances. »

La discussion générale dans la commission des Trente, au sujet des bases d'une réorganisation du suffrage universel, ne sera pas terminée avant le mois prochain. Comme il y aura probablement quelques jours de vacances, il faudra aborder ensuite les articles d'une loi électorale, ce qui exigera encore beaucoup de temps. Quant aux pouvoirs publics, la sous-commission en a pour une époque indéfinie, avant de pouvoir adopter des résolutions soit pour la forme du gouvernement, soit pour l'organisation d'une chambre haute.

Pendant ce laborieux enfantement, bien des incidents peuvent survenir et rendre inutile tout le travail de cette commission des lois constitutionnelles.

On annonce pour ce soir la réapparition du journal le Corsaire. Il doit publier une consultation d'avocats qui prétendent qu'en vertu de la législation sur l'état de siège, un

Feuilleton du Journal de Roubaix

DU 25 DÉCEMBRE 1873

Mariage du Trésorier

par M^{me} Claire de Chandeneux.

XVIII

— Il veut vous revoir! avait-il dit en terminant sa lamentable odyssée. — Allons! avait répondu Valérie.

M. Gilmérin avait prié, supplié sa fille de renoncer à l'imprudent projet d'aller affronter en France les Allemands, les privations et la douleur. Peine inutile. Valérie voulait se rendre au désir de l'infortuné capitaine, dont les réticences inhabiles du lieutenant Périllas ne lui laissaient que trop entrevoir le suprême danger.

C'était donc là le couronnement de ce pur amour si fidèlement gardé... Elle n'avait même pas le loisir des larmes : il fallait agir.

L'admirable charité de la Suisse vint à leur aide. La société des secours organisa rapidement des convois de provisions pour soulager, non-seulement les malheureux soldats qui avaient déjà franchi la frontière, mais encore les malades, les affamés, les blessés restant encore en France.

M. Gilmérin, sa fille et le courageux Périllas obtinrent de se joindre aux membres de la société qui escortaient le convoi.

Périllas, sous des habits bourgeois, le croix de Genève au bras, le front enveloppé des bandes, essaya d'abord de suivre les voitures. Bientôt il dut accepter d'y monter, ses jambes brisées ne le portaient plus, sa blessure enflammée le faisait horriblement souffrir.

— Pauvre ami! que vous êtes dévoué! lui disait Valérie de sa voix caressante. Et Périllas oubliait ses souffrances.

L'impatience dévorait Valérie. Arriverait-elle enfin dans ces montagnes? et n'arriverait-elle pas trop tard? Retrouverait-elle vivant celui qu'elle avait si chèrement aimé et auquel elle apportait l'immense joie de sa présence? Il lui prenait envie de se lever et de crier à travers la campagne glacée :

— Attends-moi! me voilà! me voilà! Les fourgons s'arrêtèrent devant l'ambulance. La jeune fille sauta à terre sans attendre la main de son père ni l'aide du conducteur. Au moment d'entrer, son cœur se brisa, un flot de larmes monta à ses yeux.

— Est-il encore vivant? demanda-t-elle au médecin qui venait joyeusement au-devant des provisions.

Celui-ci ne l'avait jamais vue; mais il avait entendu le désir du blessé et ce bon regard noyé ne pouvait être que celui d'une fiancée sublime... et puis enfin, l'étrange figure boursoufflée de Périllas

se montrait entre les sacs de farine. Il comprit et s'inclina.

— Venez, mademoiselle, dit-il respectueusement en lui offrant son bras.

Elle le prit et s'y appuya pour marcher avec fermeté au milieu de ces deux rangées de lits de paille, de ces visages hâves et de cette atmosphère de sang, de larmes et de fièvre.

Le docteur s'arrêta près du seul lit de l'ambulance, et quel lit!... Georges reposait de ce sommeil agité qui précède les convulsions dernières. Son grand front renversé sur le manteau qui lui servait d'oreiller était perlé de gouttes de sueur... une de ses mains pendait le long du grabat.

Silencieusement, Valérie s'agenouilla et prit cette main dans les siennes.

Il ouvrit les yeux, la reconnut... une joie surhumaine éclaira ses traits livides. Il voulut parler, mais ce fut si bas, qu'en se penchant sur lui, à peine saisit-elle ce souffle d'ardente gratitude.

Elle aussi lui parlait avec douceur et passion. Tous s'étaient écartés par respect. On voyait peu à peu les yeux éteints du capitaine se ranimer, s'humecter et sourire. Que lui disait-elle? Une chose simple et grande qui devait transformer ce jour de deuil en un jour de soleil.

Il refusait pourtant, mais elle avait des mots irrésistibles pour le convaincre. On entendit les noms d'Albertine et du petit Georges.

Quand le blessé eut dit oui des yeux

et des lèvres, elle courut au docteur qui causait tristement, sans espoir, son malade, avec Périllas et M. Gilmérin.

— Vite, vite docteur! dit-elle. Le maire et le curé de Chaffois.

— Le maire? répéta le médecin surpris.

— Pour notre mariage, expliqua la courageuse enfant avec un regard de martyre.

Le docteur salua très-bas et sortit aussitôt.

M. Périllas et le blessé se dirent en un serrement de main ce que leur bouche ne pouvait exprimer de compassion et de reconnaissance.

M. Gilmérin laissait couler, sans le sentir, de grosses larmes sur son visage. Valérie s'était remise à genoux près du lit, sanctifiant par la prière cette heure d'agonie et d'amour.

Le docteur avait fait un miracle de célérité. Il amenait le maire, un cultivateur peu lettré, et le curé, un vieillard que rien n'étonnait plus.

Il avait dû leur dire pour quel motif inusité il réclamait leur ministère. Le maire avait pris le registre de l'état-civil sous son bras, le prêtre la boîte aux saintes-huiles et tous trois hâtèrent le pas vers l'ambulance.

Le maire marchait tout inquiet de la validité de l'acte qu'il allait faire. Le curé avançait tout songeur en face des innombrables voies de la Providence.

En les voyant entrer, le blessé fit un

effort pour se soulever, mais il ne put. Alors eut lieu, près de ce lit de mort, une scène saisissante, dont le côté chrétien absorbait le côté bizarre.

Ce paysan troublé, tournant d'une main hésitante les feuillets de son registre; ce vieillard, dont les paroles d'absolution tombaient sur le mourant; cette jeune fille qui s'appretait, vaillante, à consommer sa belle action; ces blessés aux yeux mornes; ces Prussiens stupides n'osant pas rire et se pouissant pour mieux voir. Et cela dans un humble réduit, au milieu des vainqueurs, pendant que les vaincus gémissaient tout bas; c'était fantastique.

Sur un signe du curé de Chaffois, Valérie se plaça près de Georges, la main dans sa main. Le maire s'approcha, plus gauche, plus ému qu'il ne l'avait été de sa vie, même quand les Allemands l'avaient sommé, en le couchant en joue, de leur livrer des provisions qu'il n'avait pas.

Sa conscience était tranquille, mais ses idées administratives étaient singulièrement alarmées. Il s'arrêta dans ses préliminaires.

Je ne crois pas du tout que ce que je fais là soit légal, monsieur le curé? dit-il.

— Hâtez-vous, souffla le docteur.

— Faites, faites, père Grévois, répondit docilement le curé; Dieu régularisera la route.

Et le maire, détonnant et balbutiant,